

M. STORMER : Voulez-vous répéter cela ? J'ai eu un peu de peine à trouver la pièce.

M. WINTERS : Pièce A, le bilan, qui indique un profit de \$334,253.61 pour 1947.

M. STORMER : Non, le profit indiqué là est de 247,000, sans qu'il soit tenu compte de la dépréciation.

M. WINTERS : Si vous ajoutez cela à votre surplus, vous obtenez le chiffre que je viens de mentionner.

M. STORMER : Non, il vous faut déduire la dépréciation et l'impôt sur le revenu des \$247,000.

M. WINTERS : Mais à ce moment, c'est-à-dire avant ces déductions; je mentionne simplement ce chiffre. Je veux aussi mettre le chiffre des recettes en regard de la valeur des actions ordinaires en cours, afin de montrer que vos recettes étaient fortes et que votre surplus vous mettait en bonne posture de ce côté. Puis la pièce 1, à laquelle je me reporte, indique que vous avez réalisé un profit sur l'ensemble de vos opérations pendant toute la période que vous exposez dans cette pièce, à l'exception du seul mois de juin, et que vous avez encore un bon profit sur l'ensemble à l'heure actuelle, en tenant compte de l'importance du pain comme denrée alimentaire dans le budget de chaque ménage; voilà la conclusion qu'il faut tirer, je pense, de votre exposé. Je voudrais le commenter. Lorsque vous jouissez d'un bon profit, vous n'en faites pas bénéficier le public consommateur sous forme d'une diminution de prix, mais dès l'instant où vous subissez une perte, même sur une denrée d'une importance aussi grande, vous la transmettez au consommateur sous forme d'un prix plus élevé. Je voudrais que le témoin commente cela.

M. LESAGE : Monsieur Winters, puis-je ajouter que la perte était subie seulement sur le pain blanc non tranché ?

M. WINTERS : Oui.

M. LESAGE : Sur le pain tranché, la compagnie réalisait un profit.

M. WINTERS : Et en présence de facteurs qui pouvaient facilement entraîner un profit le mois suivant.

Le PRÉSIDENT : Je pense que c'est une déclaration et un résumé très justes et joliment tournés des dépositions. Je suis certain que le Comité sera heureux d'entendre commenter cela.

M. WINTERS : C'est la conclusion qui sera tirée, et je voudrais entendre le témoin la commenter.

M. STORMER : Je tiens à dire que le profit de janvier se trouva naturellement accru par l'augmentation de prix qui eut lieu dans le mois de janvier. En d'autres mots, 25 p. 100 des opérations de ce mois représentent l'augmentation du prix. En outre...

M. WINTERS : En parlant seulement de cette miche de pain.

M. STORMER : Oui. En plus de cela, la proportion du pain tranché augmentait. Je n'ai pas en ce moment la pièce en question, mais cette proportion avait accusé une augmentation considérable pendant le mois de décembre.

Le PRÉSIDENT : Page 9. Ne nous écartons pas de la question. Limitons-nous à la question que M. Winters a posée.

M. STORMER : C'est ce que j'essayais de faire.

M. LESAGE : Avez-vous fini votre réponse ?

M. WINTERS : Si c'est là la réponse, je n'ai pas fini.

M. LESAGE : A-t-il fini sa réponse ? Il m'intéresse de le savoir.

Le PRÉSIDENT : Continuez.